

**COMMUNICATION POUR LE IV^e CONGRES DE L'AFEP
ÉCONOMIE POLITIQUE ET DÉMOCRATIE**

DUBOIS Jean-Etienne

Agrégé d'histoire

Docteur en histoire contemporaine, qualifié en 22^e section

ATER à l'Université Blaise-Pascal-Clermont II

Contacts :

- adresse postale : 22 rue Etienne Dolet 63000 CLERMONT-FERRAND

- adresses mail : personnelle : jeanetdubois@yahoo.fr

professionnelle : j-etienne.dubois@univ-bpclermont.fr

- téléphone : 06 85 99 28 27

CV

DUBOIS Jean-Etienne

Né le 28 avril 1982

- **Formation et diplômes :**

2008 : Master 2 recherche d'Histoire sous la direction de Mathias BERNARD : « Les mobilisations de droite contre le Cartel des gauches », mention Très bien

2013 : Doctorat d'histoire contemporaine

Leçon d'histoire pour les droites dans l'opposition ? Les mobilisations de droite contre le Cartel des gauches dans la France des années Vingt, thèse dirigée par Mathias BERNARD (Université Blaise Pascal)

Membres du jury : Olivier DARD (Université de la Sorbonne, Paris IV), Bernard LACHAISE (Université Michel de Montaigne, Bordeaux III), Jean-Philippe LUIS (Université Blaise Pascal), Frédéric MONIER (Université d'Avignon)

Mention : *très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité*

- **Recherches et publications :**

ARTICLES DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS :

- « Le Puy-de-Dôme, terre de mission pour les modérés du Puy-de-Dôme », in DUBASQUE François et KOCHER-MARBOEUF Eric (dir.), *Les enjeux politiques de l'ancrage territorial*, à paraître aux PUR en avril 2014.

- « La rue parisienne à la reconquête de la souveraineté nationale ? Cortèges, violences et politique à Paris en janvier et février 1934 », in CARON Jean-Claude (dir.), *Paris, l'insurrection capitale. L'insurrection à Paris et sa résolution du Moyen Âge à nos jours*, à paraître (PUR 2014)

ARTICLES DANS DES REVUES SANS COMITÉ DE LECTURE, RAPPORTS DE RECHERCHES :

- « De l'anticartellisme à l'antiparlementarisme dans la France des années vingt. Appropriations, mutations et diffusion d'un discours critique contre le régime parlementaire par la droite de 1924 à 1926 », *Siècles*, n°32, 2010 (numéro élaboré en 2012, daté rétroactivement en 2010)

- Compte-rendu du colloque « Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au XXe siècle : regards croisés sur le Puy-de-Dôme et la France », tenu à Clermont-Ferrand du 12 au 14 décembre 2012, pour *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°119, juillet-septembre 2013

- Compte-rendu de LUCAS Charles-Albert et PASCALLON Pierre, *Albert-Buisson, un destin au XX^e siècle (1881-1961). Essai sur une prodigieuse réussite sociale française*, Paris, L'Harmattan, « Graveurs de Mémoire », 2012, 476p., 29€, pour *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, à paraître

VALORISATION DE LA RECHERCHE, DIFFUSION SCIENTIFIQUE :

CHASSAING Jean-Paul, DUBOIS Jean-Etienne, MELIN Noémie, *Dr Eugène Chassaing, 1876-1968, de la médecine à l'engagement politique*, exposition du 17 septembre au 6 novembre 2010, Livrets des expos : n° 8, Conseil général du Puy-de-Dôme, 2010

L'expertise économique entre délégation de souveraineté et instrumentalisation politique. L'exemple du « Comité des experts » au secours du franc en 1926.

Résumé

Le 25 mai 1926, Aristide Briand, alors président du Conseil français, décide la constitution d'un « comité d'experts » chargé à la fois de diagnostiquer les raisons de la crise des changes qui affecte à la baisse le cours franc, et de proposer au gouvernement des mesures pour y remédier. Dénoncé par une partie de la gauche, en raison de sa composition, comme une incarnation du grand capital, cette initiative politique suscita de nombreux débats quant à son opportunité et sa légitimité politique. Le primat des questions économiques à partir des années 1925-1926 mit au devant de la prise de décision politique la figure experte de l'économiste, conseiller indispensable d'une classe politique largement incompétente, par sa formation, sur ces questions. Cet épisode du « comité d'experts » est révélateur des évolutions alors en cours entre champ politique et champ de l'expertise économique.

Mots-clés : expertise économique, souveraineté, démocratie, « mur d'argent », esprit des années Vingt

Economic expertise, from sovereignty dedication to political exploitation. The “Comité des experts” and the monetary crisis of the franc in 1926

Abstract

On May 25, 1926, Aristide Briand, the Prime Minister of France, decided to gather a panel of economic experts to help his government to take efficient decisions to resolve the increasing monetary crisis. This committee was criticized by most of the left as an incarnation of the capitalist class, and there were many debates on the political legitimacy of such an organization. From the years 1925-1926, the economic questions were central in the political French life, and aroused new relationships between the figure of the economic expert and a political class, mostly incompetent on economic subjects. The historical episode of this “Committee of economic experts” is very instructive about these evolutions.

Key words : economic expertise, sovereignty, democracy, “money wall”, intellectual climate of the Twenties

L'expertise économique entre délégation de souveraineté et instrumentalisation politique. L'exemple du « comité des experts » au secours du franc en 1926.

Comme la plupart des pays belligérants, la France connut, au lendemain de la Grande guerre, une crise de trésorerie et des changes. L'augmentation de la circulation monétaire et de l'endettement intérieur et extérieur, pendant le conflit pour le financer, et en temps de paix pour assurer la reconstruction, entretenaient une spirale inflationniste entraînant une dépréciation de la valeur du franc, après l'abandon de son cours forcé en 1919. Les difficultés de trésorerie et la baisse du franc s'accéléchèrent à partir de 1925, devant les doutes croissants des investisseurs quant aux capacités de l'État à faire face à l'immense dette flottante représentée par ses bons à court terme. Depuis 1924, les radicaux et les socialistes formaient une majorité parlementaire, le Cartel des gauches, solide sur les enjeux politiques et les questions de laïcité, mais divisée sur les questions financières. En l'absence d'un plan d'assainissement, les sept gouvernements qui se succédèrent d'avril 1925 à juillet 1926, dans un contexte de forte instabilité ministérielle, relevaient les plafonds de circulation monétaire pour éviter que l'État ne fasse banqueroute et ne soit plus en mesure d'honorer sa signature auprès des prêteurs nationaux. Si les vertus macroéconomiques de cette politique inflationniste arrangeante furent démontrées depuis, permettant à l'État de rembourser ses dettes libellées en francs à moindre coût¹, elles provoquèrent à l'époque une profonde crise de confiance envers sa solvabilité, et allaient à l'encontre du consensus qui existait en faveur d'une revalorisation progressive du franc à son cours de 1913². *A contrario*, l'hyperinflation allemande et l'effondrement du mark, aboutissant à la création d'une nouvelle monnaie en octobre 1923, constituaient un précédent traumatisant, faisant planer la menace d'une semblable trajectoire en France³. En mai 1926, alors qu'un budget légèrement excédentaire venait d'être voté, devant permettre une détente sur le marché des changes et un retour de la confiance envers la capacité du gouvernement français à rembourser ses dettes, la chute du

¹ ASSELAIN Jean-Charles, BLANCHETON Bertrand, BORDES Christian, et SENEGAS Marc-Alexandre : « L'inflation française de 1922-1926, hasards et coïncidences d'un *policy-mix* : les enseignements de la FTPL » (<http://sceco.univ-poitiers.fr/franc-euro/articles/JCAsselainBBCBMAS.PDF>).

² Le 14 avril 1920, le ministre des Finances Frédéric François-Marsal avait signé une convention avec la Banque de France en faveur de la revalorisation du franc, l'État s'engageant à rembourser les avances faites par l'institut d'émission jusqu'à concurrence d'une somme d'au-moins deux milliards de francs par an à dater du 1^{er} janvier 1921, mais après le premier versement du 31 décembre 1921, le deuxième n'eut lieu que le 31 décembre 1926 : Bertrand Blancheton, *Le Pape et l'empereur. La Banque de France, la direction du Trésor et la politique monétaire de la France (1914-1928)*, Paris, Albin Michel, 2001, p.189 et 394.

³ Pour autant, l'inflation française, qui atteint en juillet 1926, mois le plus critique, le taux mensuel de 13%, resta très en deçà de l'hyperinflation allemande de 1923 : au premier semestre 1923, les prix allemands avaient doublé chaque mois, puis avaient été multipliés par 7 en juillet, 16 en août, par 26 en septembre et par 244 en octobre : *Ibid.*, p.202-203 et 359.

cours du franc s'accéléra au contraire⁴. Le président du Conseil, Aristide Briand, et son ministre des Finances, Raoul Péret, décidèrent alors de constituer un comité d'experts financiers. Sa création fut annoncée le 25 mai, officialisée par un décret daté du 31 mai 1926, qui précisait sa mission, à savoir, donner son avis sur les questions dont il serait saisi par le ministre des Finances, « notamment sur les mesures propres à réaliser l'assainissement financier »⁵.

Nous nous proposons d'interroger, à travers la création et le travail fourni par ce « comité d'expert » en 1926, les rapports circulaires entre expertise économique et sphère politique. Sur quels critères s'est effectué le choix de ses membres ? Quelles furent ses conclusions et dans quelle mesure celles-ci furent-elles reprises par les décideurs politiques ? Enfin, quels débats cette forme de délégation de pouvoir, alors exceptionnelle, suscita-t-elle dans un champ politique clivé entre partisans d'une efficacité gouvernementale technocratique et défenseurs des procédures légitimes de décisions démocratiques ?

Influences anglo-saxonnes et débats concernant la composition du comité d'experts

Cette initiative encouragée, en France, par la banque Lazard et par la direction du Mouvement général des Fonds, favorables à une stabilisation du franc⁶, avait un précédent : un tel comité d'experts financiers avait été créé en Angleterre dès avant l'armistice, le comité Cunliffe, dont le rapport publié en août 1918, préconisait une politique déflationniste devant permettre de revaloriser la livre à son niveau de 1913⁷. La politique de fort excédent budgétaire et de taux d'intérêts élevés qu'il préconisait fut suivie par les gouvernements britanniques à partir de 1922, permettant, le 28 avril 1925, le retour de la livre au pair de 1914. Après Louis Loucheur, qui l'avait évoquée en novembre 1925, lors de son bref passage au ministère des Finances, la création d'un comité d'experts financiers fut reprise par Raoul Péret, encouragé en ce sens par des banquiers britanniques et américains qu'il rencontra à Londres à la mi-mai 1926. Elle devait lui assurer « la sympathie agissante des milieux

⁴ En avril 1925, au moment de la chute du premier gouvernement Herriot, il fallait 93 francs pour une livre sterling ; huit mois plus tard, en décembre 1925, il en fallait 130 ; quatre mois plus tard, le 16 avril 1926, il fallait 144 francs ; un mois plus tard, le 15 mai, 160 francs ; et quatre jours plus tard, le 19 mai, 172 francs.

⁵ *Journal officiel, Décrets et lois*, 31 mai 1926.

⁶ Raymond Philippe, associé de la maison Lazard Frères et Cie, qui avait auparavant joué un rôle important dans la contre-offensive monétaire de mars 1924, s'attribue un rôle décisif dans la création de ce comité suite à une discussion qu'il aurait eu avec Aristide Briand, le 15 mai 1926 : cf. Raymond Philippe, *Le drame financier de 1924-1926*, Gallimard, 1931, p. 104-105. *The Times* avait évoqué cette idée dès novembre 1924 : cf. Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en République, L'Argent et le pouvoir*, Paris, le Seuil, 1976, p.296

⁷ Philippe Chassaing, *La Grande-Bretagne et le monde*, Paris, Armand Colin, 2009

financiers anglo-saxons »⁸. Or, face à la baisse continue du franc en mai 1926 après le vote d'un budget en équilibre, le soutien des banques anglaises et américaines était recherché pour une vaste opération sur le marché des changes. Mais elles subordonnaient de nouveaux prêts à la France à la signature d'un accord de règlement de ses dettes avec elles, impliquant une réorganisation fiscale et remise en ordre des finances pour assurer le paiement des annuités⁹.

La composition du comité des experts financiers français fut arrêtée par le décret du 31 mai. Son président fut le premier membre désigné par le ministre, dès le 26 mai. Il s'agissait de Charles Sergent, qui fut tour à tour directeur du Mouvement général des Fonds (1909-1911), sous-gouverneur de la Banque de France (1911-1917), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances (1917-1920), et, en 1926, l'un des deux présidents de la banque de l'Union parisienne¹⁰. Les douze autres membres de plein exercice furent sans doute choisis par concertation entre le ministre et Sergent, même si leurs échanges ne sont pas connus. La seule règle fixée était que, pour échapper à toute suspicion de politisation ou de pression gouvernementale, aucun de ses membres ne devait être un homme politique ou un fonctionnaire. Il fut finalement composé de deux représentants des instituts d'émission du pays, Ernest Picard, sous-gouverneur de la Banque de France, et Émile Moreau, directeur général de la Banque d'Algérie ; de deux professeurs d'économie à la faculté de droit, Charles Rist et Gaston Jèze, réputés proches des radicaux, surtout le second¹¹ ; de trois représentants de l'industrie et du commerce, René Duchemin, président de la Confédération générale de la production française (CGPF), Henri de Peyerhimmhoff, président du Comité des Houillères, et Etienne Fougère, président de l'Association nationale d'expansion économique ; et de cinq banquiers, constituant, avec Sergent, la moitié des « experts », appartenant tant aux établissements de crédit, avec Robert Masson, directeur général du Crédit lyonnais, Maurice Lewandowski, administrateur-directeur du Comptoir national d'escompte, et Joseph Simon, vice-président de la Société générale, qu'aux grandes banques d'affaires, avec Émile Oudot, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, délégué à sa place par Finaly, Raymond Philippe, associé de la maison Lazard Frères et Cie. Le directeur du Mouvement

⁸ Communiqué de l'Agence Havas de Londres le 25 mai 1926, repris dans le *Bulletin quotidien de la Société d'études et d'informations économiques [Bulletin quotidien]*, le 26 mai 1926. Raoul Péret tint effectivement à rassurer « l'étranger », à savoir les banques et gouvernements anglo-saxons, que le comité travaillerait en toute liberté et indépendance : cité par *L'Eco de Paris*, le 27 mai 1926.

⁹ Dans le contexte de renégociation des dettes de guerre de l'Allemagne, avec le plan Dawes de 1924, et de négociations de règlement des dettes interalliées, les capacités contributives de chaque pays étaient étudiées avec soin par les milieux financiers : cf. Jean-Noël Jeanneney, *Leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir. La faillite du Cartel (1924-1926)*, Paris, le Seuil, 2003 (1977), p.126-128.

¹⁰ Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel, op. cit.*, p.296-297

¹¹ Jacques Néré, *Le problème du mur d'argent, Les crises du franc (1924-1926)*, Paris, La Pensée universelle, 1985, p.117.

général des fonds, ou son adjoint, y siégeait avec une voix simplement consultative, étant des fonctionnaires.

L'existence même ainsi que la composition du comité firent l'objet de vifs débats. La gauche socialiste et communiste était unanime pour refuser « le dessaisissement de la Chambre au profit d'un comité de banquiers »¹², l'établissement de la fiscalité et du budget étant la prérogative historique du Parlement. Ce type de critique fut partagé du côté des milieux d'affaires, et l'hebdomadaire économique du Comité des Forges, *Le Bulletin quotidien*¹³, s'inquiétait d'une différence majeure dans les missions du comité des experts français par rapport à son homologue britannique : l'imprécision de sa mission concernant la stabilisation monétaire. En Grande-Bretagne, le comité avait dû se prononcer sur les conditions d'une restauration de la livre au pair de 1914, alors qu'en France, liberté était laissée aux experts de déterminer quelle politique de stabilisation monétaire était la plus souhaitable, celle sanctionnant une dévaluation de la monnaie ou celle engageant sa revalorisation, décision éminemment politique, sur laquelle les experts n'avaient pas légitimité à s'exprimer¹⁴. Cette réserve témoignait la crainte du camp des revalorisateurs, au premier rang desquels figurait François de Wendel, le président du Comité des Forges, quant à la probable orientation dévaluatrice de ce comité d'experts à quelques jours de sa nomination. Cette crainte n'était pas sans fondement. Raoul Péret avait beau affirmer à la Commission des Finances de la Chambre qu'il avait « fait en sorte que toutes les opinions soient représentées, non pas au point de vue politique, mais au point de vue monétaire »¹⁵, les banques représentées étaient des banques d'affaires et des établissements de crédits, très enclins à mettre un terme à l'instabilité monétaire, qui freinait leur activité, au prix d'une dévaluation du franc, alors que la haute Banque traditionnelle, largement représentée dans le Conseil général de la Banque de France, et favorable à la restauration de la valeur du franc en était largement absente, seul Ernest-Picard défendant la ligne de l'institut d'émission¹⁶.

¹² Vincent Auriol à la Chambre des députés le 27 mai 1926, in *Le Journal officiel, Débats*, 27 mai 1926, p.2238.

¹³ Sur les liens du *Bulletin quotidien* avec le Comité des Forges : cf. Françoise Bergey, « André François-Poncet, des réseaux intellectuels à l'expérience du journalisme économique au service des entrepreneurs », in Gilles Richard et Olivier Dard (dir.), *Les permanents patronaux, éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe S.*, Metz, Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Europe occidentale, 2005, p.76.

¹⁴ *Bulletin quotidien*, le 27 mai 1926 : « Il n'y a pas de Comité qui puisse se substituer à l'État pour le relever de ses engagements, pour répudier la jurisprudence des tribunaux et pour prendre devant le pays, ne fût-ce qu'à titre de « conseil » un rôle dont les pouvoirs publics doivent prendre toute la charge ».

¹⁵ Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel, op. cit.*, p. 297

¹⁶ Bertrand Blancheton, *op. cit.*, p.361. A noter, qu'au cours des travaux, Émile Moreaux fut nommé gouverneur de la Banque de France, en lieu et place de Robineau, et Charles Rist un de ses sous-gouverneurs, à la place d'Ernest Picard, qui prit alors la place de Moreau à la tête de la Banque d'Algérie. Des stabilisateurs détenaient alors les leviers de commande à la tête de l'institut d'émission.

La composition du comité fut dénoncée par les communistes, les socialistes et une partie des radicaux qui soulignaient la prépondérance des banquiers en son sein, gage que les solutions qu'ils proposeraient les épargneraient pour l'essentiel¹⁷. Autre danger soulevé, si le gouvernement et la Chambre refusaient de suivre les recommandations du comité, les banques auraient les moyens de les mettre à genoux pour les y obliger, grâce à leur possession de milliards de bons du Trésor à court terme qui constituaient une menace de banqueroute permanente pour l'État¹⁸. Enfin, les banquiers étant accusés de tirer profit de la spéculation sur les changes, il semblait étrange de confier aux représentants de cette corporation les modalités de stabilisation du franc¹⁹. Bref, ce comité était accusé d'être un comité de classe, ignorant les intérêts des travailleurs. Ses membres étaient effectivement en majorité les directeurs ou représentants des grandes banques, tandis que Henri de Peyerhimoff et René Duchemin représentaient la grande industrie, notamment minière et métallurgique²⁰. Par ailleurs, la gauche accusait ce comité de collusion politique avec l'opposition anticartelliste puisque Charles Sergent partageait la direction de la banque de l'Union parisienne avec Frédéric François-Marsal, vice-président de la Fédération républicaine (FR) et de la Ligue républicaine nationale (LRN)²¹.

A l'inverse, une partie de la presse radicale et la presse de droite trouvaient naturel de recourir à des « banquiers » pour traiter de choses de la finance, en dépolitisant l'enjeu du travail du comité et en insistant sur son caractère purement technique²². Le terme de « techniciens » était d'ailleurs régulièrement utilisé comme synonyme de celui d'experts, pour souligner que leur travail devait se dérouler « dans une atmosphère étrangère à toute considération politique »²³, gage de l'efficacité même de leurs préconisations, comme si la

¹⁷ Vincent Auriol s'adressant à Aristide Briand à la Chambre des députés le 27 mai 1926 : « Mais ce qui est redoutable c'est qu'aux banquiers, qui ont le secret, que nous n'avons pas toujours, des initiatives gouvernementales, qui ont aussi la puissance d'action, vous allez donner la puissance de décision » : cf. *Le Journal officiel, Débats*, 27 mai 1926, p.2238.

¹⁸ *Ibid.*, p.2241

¹⁹ Pierre Hulin, député radical-socialiste, à la Chambre le 1^{er} juin 1926 : cf. *Le Journal officiel, Débats*, 1^{er} juin 1926, p.2308. Opinion exprimée également par Marcel Cachin, à la même date : *Ibid.*, p.2311.

²⁰ Ce qui faisait dire à Alfred Sauvy que ce comité était une expression concrète du « mur d'argent » puisque les « capitaux command[aient] la politique du pays », même si, nous le verrons, le politique garda son autonomie sur ses préconisations. Cf. Alfred SAUVY, *Histoire économique de la France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Economica, 1984 (1965), vol 1, p.46.

²¹ AN, F712954, notes Jean : note de police du 27 mai 1926. *L'Humanité* dénonce les liens de Charles Sergent et de François-Marsal, le 31 mai 1926.

²² Ainsi Georges Pernot, dans le quotidien radical *L'Ère nouvelle* du 28 mai 1926, reprenait une métaphore médicale, estimant que le gouvernement devrait tenir compte de cette « assemblée de calculateurs », car « il n'existe que des moyens très précis pour sortir d'une crise monétaire, comme il n'existe que des moyens très précis de guérir une maladie ».

²³ *L'Avenir*, quotidien de la Ligue républicaine nationale, fédération de la droite modérée, le 27 mai 1926. Le terme de « comité de techniciens » se retrouve encore dans le quotidien radical *La Volonté*, le 26 mai 1926.

définition de l'intérêt général était intrinsèquement apolitique, toute considération et conception politiques ne relevant que de la défense d'intérêts particuliers. L'instabilité ministérielle, particulièrement forte concernant les ministres des Finances depuis le 2 avril 1925 et la démission d'Etienne Clémentel, donnait l'impression que le personnel politique avait épuisé ses compétences et ses projets. Le salut devait donc venir d'une sphère extérieure au champ proprement politique²⁴. Il y avait là une nette opposition entre le centre et la droite, pour lesquels les questions de la stabilisation étaient purement techniques, et les gauches communiste et cartelliste, qui rappelaient le fondement strictement politique de la répartition des impôts²⁵.

Le travail du comité et ses préconisations

Le comité fut établi au ministère des Finances, et commença, à partir du 2 juin, à se réunir tous les jours à partir de 15 heures, de façon bénévole²⁶. Après avoir auditionné le directeur du service du Budget, les membres du comité décidèrent de poursuivre leurs travaux de façon confidentielle et de ne pas communiquer à la presse l'avancement de leurs travaux et réflexions jusqu'à remise du rapport. Ils purent utiliser toute documentation qu'ils jugeaient utile, mise à leur disposition par les services du ministère des Finances, et qui fut en partie reproduite dans les quelques 120 pages d'annexes au rapport proprement dit²⁷. Raoul Péret puis Joseph Caillaux, qui le remplaça au ministère des Finances le 23 juin 1926, consultèrent les experts pour connaître l'avancement de leurs travaux et préparer leurs propres projets financiers²⁸. Cette collaboration du comité avec les ministres des Finances n'alla pas sans tensions. Dans sa lettre de démission du 15 juin 1926, Péret expliqua qu'un certain nombre de « concours » lui avaient fait défaut, sans plus de précisions. Il visait principalement la Banque de France, qui avait refusé de gager un nouvel emprunt extérieur sur son encaisse métallique,

²⁴ Félix Alco, dans *L'Écho de Paris* du 5 juin 1926, estimait que « les hommes et les œuvres du Parlement ne recontr[ai]ent plus auprès de la nation le crédit dont ils [auraient dû] jouir » et que, face à cette forme de « crise de régime », « l'avis expert [ferait] plus facilement loi que l'avis politique ».

²⁵ A la Chambre, Vincent Auriol, le 1^{er} juin, cita les propos de Gaston Jèze, membre du comité des experts, proche du parti radical : « Ne voit-on pas qu'un corps de techniciens à qui on laisserait carte blanche pour un programme d'impôts commencerait par résoudre le problème politique, parce qu'il est absolument impossible de faire autrement ? Seulement, il le résoudrait sans le dire. Et l'on peut être sûr que, dans la France actuelle, pays d'oligarchie ploutocratique par excellence, le problème politique serait résolu par les techniciens contre la démocratie, en faveur des classes possédantes contre les classes pauvres » : cf. *Le Journal officiel, Débats*, 1^{er} juin 1926, p.2310.

²⁶ La mention d'un travail purement bénévole des experts a été retrouvée dans l'hommage que Joseph Caillaux a rendu aux experts devant la Chambre le 8 juillet 1926 : *Le Journal officiel, Débats*, 8 juillet 1926, p.2800.

²⁷ *Rapport du comité des experts*, Paris, Imprimerie nationale, 1926, annexes p.55 à 171.

²⁸ Le 25 juin, Caillaux et ses sous-secrétaires Piétri et Duboin rencontrèrent, pendant près de trois heures, des membres du comité des experts, en vue de mettre au point les nouveaux projets financiers : *L'Ère nouvelle*, le 26 juin 1926.

mais le comité des experts pouvait également être concerné par ces reproches, ayant indiqué à Péret, le 14 juin, la veille de sa démission, son incapacité à lui remettre avant la toute fin juin ou début juillet les conclusions de son programme d'assainissement financier, alors que Briand et Péret s'étaient engagées à présenter avant la fin du mois de juin les projets financiers du gouvernement à la Chambre²⁹.

Par ailleurs, la confidentialité dont le comité souhaitait entourer ses travaux ne semble pas avoir été absolue. Le 16 juin, journal cartelliste *Le Quotidien* rapporta qu'un vif incident avait opposé, au sein du comité, Charles Rist, favorable à une stabilisation dévaluée du franc et à l'utilisation de l'encaisse-or de la Banque de France, et Ernest Picard, le sous-gouverneur de la Banque, opposé à une telle option, et qui aurait alors menacé de se retirer du comité³⁰. Le 23 juin, ce même journal affirmait être en mesure de donner les grandes lignes des préconisations des experts, même s'il déclarait ne pas vouloir les commenter pas avant la remise des conclusions définitives. Le 24 juin, le *Bulletin quotidien* annonça que le comité recommandait la signature rapide des accords de Washington sur le règlement des dettes américaines, comme condition à une stabilisation rapide du franc, information relayée par *L'Écho de Paris* le lendemain. De telles fuites ne sont guère surprenantes, les experts n'étant pas tenus par une clause explicite de confidentialité.

Les experts remirent finalement leur rapport, adopté à l'unanimité, au ministre des Finances le 2 juillet, avant sa publication deux jours plus tard. Dès l'introduction du rapport, le comité affirmait que ses préconisations devaient être reprises dans leur ensemble par le gouvernement³¹. Un chapitre n'avait cependant pas réuni l'unanimité des experts, celui, hautement politique, de la fiscalité. Le rapport prévoyait la nécessité d'accroître les recettes de l'État de l'ordre de 2,5 milliards de francs pour l'année 1926 en cours, et de 5 milliards pour l'année 1927, afin d'aboutir à un équilibre budgétaire sincère et crédible. Pour assurer la rapidité d'entrée de ces nouvelles ressources, les experts recommandaient des hausses des taxes et impôts indirects à la consommation, au recouvrement le plus rapide, mais aveugles aux conditions de ressources des citoyens, ce que dénonçait Gaston Jèze, qui tint à cette occasion à se dissocier des préconisations du rapport³². Pour le reste, la légitimité technique

²⁹ C'est l'avis du *Quotidien* et du *Bulletin quotidien*, le 16 juin 1926.

³⁰ *Le Quotidien*, le 16 juin 1926

³¹ « Il [le comité] tient à déclarer, dès le début de ce rapport, qu'il est inutile d'entreprendre l'œuvre de redressement sans la volonté de la mener à bout, et qu'on ne saurait détacher du plan des solutions partielles, l'omission de certains points particuliers pouvant compromettre l'ensemble. Le rapport forme un tout » : *Rapport du comité des experts, op. cit.*, p.5

³² Une note précise, au seuil du chapitre V consacré aux questions fiscales, que « M. Jèze ne peut se rallier à un certain nombre des recommandations contenues dans le chapitre relatif aux questions fiscales, qui lui paraît animé d'un esprit exclusivement technique. Il déclare que le choix des impôts est essentiellement un problème

de l'expertise devait, dans l'esprit des membres du comité, s'imposer au politique. Impérieux sur l'application de ses préconisations, le rapport se voulait aussi prescripteur des méthodes de travail gouvernementales qui permettraient la résolution la plus rapide et la plus bénéfique au pays. Les experts engageaient le gouvernement, eu égard à la rapidité de la dégradation de la valeur du franc, à obtenir du Parlement une délégation de pouvoirs pour « poursuivre l'exécution » de ce « plan d'ensemble », après l'avoir approuvé et avoir voté les « ressources nécessaires » que sa mise en œuvre impliquait³³. Les experts militaient en faveur d'une limitation de l'initiative budgétaire du Parlement au profit du gouvernement, seul garant de l'universalité du budget et de son équilibre³⁴. Le comité se voulait donc bien plus qu'un organe consultatif : il entendait que ses conclusions soient appliquées par un gouvernementaux aux prérogatives budgétaires renforcées vis-à-vis du Parlement. Il n'exprimait aucune réserve sur le travail qu'il avait fourni et dépolitisait la solution à la crise, nécessitant l'application de l'ensemble des mesures techniques proposées. L'ensemble de la classe politique devait s'engager pour son application. Le jeu parlementaire et le débat politique devaient s'effacer, dans l'intérêt national, devant les conclusions de l'assemblée des experts, qui ne devaient souffrir d'aucune remise en cause. Mais la classe politique n'était pas prête à abdiquer sa souveraineté et à accepter sans ciller les préconisations des experts.

De l'expertise à la politique, la réception polémique des conclusions des experts

Dès la création du comité, le gouvernement s'était mis dans une situation inconfortable vis-à-vis des conclusions qu'il rendrait : « s'il accepte tel quel les conclusions de ce comité, le gouvernement n'aura-t-il pas l'air de renoncer à toute politique financière qui lui serait propre ? s'il les écarte, ne s'expose-t-il pas à perdre l'appui moral que les experts ont

politique ; il s'agit, avant tout, de répartir les charges publiques entre les différentes classes sociales. Techniquement, la productivité est une qualité primordiale de l'impôt. Ce n'est pas la seule à envisager. Il y a aussi à prendre en considération la répartition des charges d'après les forces économiques de chacun ». : *Ibid.*, p.21.

³³ « Dans la phase présente de désorganisation monétaire l'exécution d'un programme de restauration financière exige une rapidité dans les décisions qui se concilient mal avec les inévitables lenteurs et les incertitudes de la procédure parlementaire. Pour la défense de la monnaie nationale, seul le pouvoir exécutif, avec ses organes d'action, est en état de parer aux nécessités, de répondre aux attaques, d'exploiter les circonstances favorables. L'adoption du plan d'ensemble, le vote des ressources nécessaires ne sauraient appartenir qu'au Parlement. Cette tâche accomplie avec célérité, il est indispensable que celui-ci remette au gouvernement, dans toute la mesure où les lois constitutionnelles le permettent, la charge et la responsabilité de poursuivre l'exécution du plan de redressement » : *Ibid.*, p.6

³⁴ « Dans toute la mesure où le permettent les lois constitutionnelles, le Ministre des finances doit être effectivement le Ministre de l'équilibre budgétaire : son rôle ne doit pas se borner à trouver des recettes pour faire face aux dépenses proposées par ses collègues. [...] Pour enrayer l'accroissement des dépenses, le Parlement devrait réglementer, de manière beaucoup plus stricte qu'il ne l'a fait jusqu'ici, son droit d'initiative en matière de dépenses. Tout en respectant la règle constitutionnelle, il conviendrait de laisser le plus possible au gouvernement, responsable de l'équilibre du budget, l'initiative des dépenses. » : *Ibid.*, p.17-18.

reçu mission d'apporter au pouvoir exécutif ? »³⁵. Caillaux choisit la première option, en assumant de faire explicitement siennes la plupart des conclusions des experts pour obtenir plus facilement du Parlement leur mise en œuvre, estimant qu'il n'y avait plus d'autres alternatives possibles. Ainsi, dans le préambule du projet de loi financier qu'il déposa sur le bureau de la Chambre le 9 juillet, Caillaux précisa que les « directions » qu'il proposait pour faire face à la situation financière, étaient « en concordance avec les recommandations des experts »³⁶.

Ces recommandations n'étaient pourtant pas consensuelles dans l'opinion. Au moment de la publication du rapport, trois types de critiques furent formulées, en particulier par la gauche : les choix fiscaux du rapport, trahissant son orientation libérale et bourgeoise et l'absence de représentants du « Travail », à l'instar de Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT³⁷ ; l'appel à l'assouplissement de la loi des huit heures pour accroître la productivité du travail, dénoncé à la Chambre comme une remise en cause de la loi elle-même par le socialiste Lebas³⁸ ; et enfin la ratification rapide des accords de Washington négociés et signés par Henry Bérenger, au nom du gouvernement français, avec le secrétaire américain au Trésor, Andrew Mellon, qui conditionnait la réussite de l'opération de stabilisation du franc. Sur ce point qui engageait la signature du pays, les experts avaient émis un jugement « sans tenir compte des responsabilités gouvernementales qui leur [étaient] naturellement étrangères », et Caillaux ne pouvait le reprendre à son compte³⁹. On assista alors dans plusieurs journaux opposés à certaines mesures formulées dans le rapport, à un renversement de l'argumentaire en faveur de la constitution d'un comité d'experts que sa composition plaçait au-dessus des contingences politiques : en faisant un rapport technique, le travail des experts était resté dans l'ordre du souhaitable, et ne se serait pas posé la question de la possibilité d'une traduction politique de ses préconisations⁴⁰. Raoul Péret, à l'origine de la constitution du comité, estimait ainsi que les experts, dans leur rapport, avaient parlé en « techniciens », sans tenir compte « d'aucune contingence politique électorale », à savoir si

³⁵ Lucien Romier dans *Le Figaro*, le 25 juin 1926.

³⁶ Archives du ministère des Affaires étrangères fonds Herriot, 89 PAAP 9 : projet de loi n°3112 instituant des mesures destinées à assurer le redressement financier et la stabilisation de la monnaie présenté par Joseph Caillaux, vice-président du Conseil, ministre des Finances, en séance du 9 juillet 1926.

³⁷ Le directeur du journal cartelliste *Le Quotidien*, Pierre Bertrand, regrettait, le 5 juillet 1926, l'absence de Léon Jouhaux au sein du comité des experts, qui aurait pu opposer d'autres vues à celles des « banquiers » qui peuplaient le comité.

³⁸ *Le Journal officiel, Débats*, interpellation de Lebas le 8 juillet 1926, p.2812.

³⁹ *Le Journal*, le 2 juillet 1926.

⁴⁰ C'est ainsi l'opinion d'Émile Buré, rédacteur en chef du quotidien de la Ligue républicaine nationale, *L'Avenir*, le 28 juillet 1926 : « les experts avaient rédigé un rapport qui, techniquement, était solide, mais qui avait le grand tort de ne point tenir compte de la psychologie du peuple français », en proposant une stabilisation plutôt qu'une revalorisation convenant davantage, selon lui, à la « fierté » nationale.

les « mesures que le pays peut et doit accepter pour se sauver » pourraient être approuvées par « les parlementaires qui, eux, ont le souci de l'électeur »⁴¹.

C'est principalement sur la question de la ratification des accords Washington réclamée instamment par le rapport des experts que les débats financiers portèrent à la Chambre, suscitant l'opposition tant de Léon Blum au nom des socialistes, que d'André Tardieu et de Louis Marin pour la droite nationale⁴². Le principal reproche formulé contre ces accords de règlement des dettes était qu'ils ne comportassent pas de clause de sauvegarde permettant à la France de suspendre ses paiements si l'Allemagne n'honorait pas le versement de ses réparations prévues par le plan Dawes⁴³. Les organisations d'anciens combattants, qui avaient une influence morale très grande dans le champ politique, se mobilisèrent contre l'éventuelle ratification de ces accords le 11 juillet en organisant un défilé de 20 000 de leurs délégués à Paris sur les Champs-Élysées et l'avenue d'Iéna, jusqu'à la statue de Washington⁴⁴. Les suspicions de la classe politique envers les intentions du gouvernement au sujet des dettes américaines s'accrurent à la suite de la demande du gouvernement, le 16 juillet, d'une délégation des pouvoirs financiers jusqu'au 30 novembre 1926. Les engagements répétés de Caillaux et Briand assurant les parlementaires qu'ils ne ratifieraient pas ces accords n'y firent rien. Les socialistes et une partie des radicaux, par la voix d'Herriot, refusaient tout dessaisissement législatif du Parlement, et la droite nationale ne faisait pas confiance à Caillaux, jugé trop autoritaire et trop peu patriote pour défendre à bon escient les intérêts nationaux. Cette délégation de pouvoirs fut refusée au gouvernement le 17 juillet, entraînant sa démission, remplacé par un gouvernement Herriot jusqu'au 21 juillet⁴⁵, puis par un gouvernement Poincaré d'union nationale à partir du 23 juillet.

⁴¹ Propos rapportés dans *La Volonté*, le 6 juillet 1926.

⁴² *Le Journal officiel, Débats*, interpellations des 6, 7 et 8 juillet 1926.

⁴³ Jean-Charles Asselain a calculé que la France restait cependant bénéficiaire entre le montant des réparations versées par l'Allemagne dans le cadre du plan Dawes, et le remboursement des dettes interalliées, qui représentaient du quart au tiers de ces réparations : Jean-Charles Asselain, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, tome 2 « De 1919 à la fin des années 1970 », Paris, Le Seuil, 1984, p.18.

⁴⁴ Archives nationales, F7 13242 : affiche de l'UNC au nom du Comité d'entente, annonçant le défilé du 11 juillet et invitant les *combattants et victimes de la guerre venus de tous les coins du territoire* » à s'y rendre. Les trois principales associations nationales d'anciens combattants comptaient alors 300 000 adhérents pour l'Union fédérale (UF), radicalisante, 200 000 pour l'Union nationale des combattants (UNC) plus catholique et nationaliste, et 50 000 pour l'Association générale des mutilés de la guerre (AGMG), moins revendicative que les deux précédentes. Cf. Antoine Prost, *Les Anciens Combattants et la Société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, vol I, Histoire, p.100.

⁴⁵ L'annonce de la constitution d'un nouveau gouvernement Herriot provoqua une chute immédiate du franc, qui atteint le 21 juillet le cours de 243 pour une livre, et un mouvement massif de retrait d'épargne et de remboursement des bons du Trésor, plaçant le Trésor au bord de la banqueroute. Le gouvernement chuta sous les huées d'une foule de Parisiens rassemblés devant le Palais-Bourbon : cf. Jean-Etienne Dubois, *Leçon d'histoire pour une droite dans l'opposition ? Les mobilisations de droite contre le Cartel des gauches dans la France des années Vingt*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Mathias Bernard, soutenue en décembre 2013, pp.721-736.

Le rôle du rapport des experts dans l'évolution politique et la résolution de la crise monétaire et financière en juillet et août 1926

Le rapport des experts joua un rôle central dans l'évolution politique du mois de juillet 1926. Face à la cascade des ministres des Finances, échouant successivement à élaborer des projets financiers permettant de solder à long terme les conséquences de la Grande guerre, et se contentant le plus souvent de relever le plafond de circulation monétaire pour parer, à court terme, aux besoins du Trésor, le comité proposait un rapport technique approuvé à l'unanimité de ses membres, immédiatement applicable et capable de mettre structurellement fin à la fois à la chute du franc et aux embarras de trésorerie liés à l'immense dette flottante du pays. Forts de leur crédibilité aux yeux d'une large majorité de l'opinion et d'un personnel parlementaire et gouvernemental jusqu'alors incapable de rassembler une majorité autour un tel plan d'ensemble, les experts exprimèrent avec autorité leurs solutions à la crise financière, refusant d'envisager une quelconque alternative. Mais l'affirmation de cette autorité technicienne et apolitique, fut dans le même temps la cause de l'abandon progressif, au sein du champ politique, de la référence au rapport des experts. En effet, en préconisant conjointement une délégation de pouvoirs et la ratification des accords de Washington comme deux conditions indispensables et impérieuses à toute tentative de stabilisation, ils avaient contribué à associer ces deux mesures, en faisant fi de la configuration politique. Si une majorité de députés étaient prêts à déléguer les pleins pouvoirs financiers au gouvernement, il en allait bien autrement concernant le règlement des dettes franco-américaines. Ainsi, même si Caillaux s'était déclaré résolu à suivre les préconisations des experts à l'exception, justement, de la ratification, les doutes l'emportèrent et une majorité de députés préféra ne pas prendre le risque d'un éventuel engagement du gouvernement français auprès des États-Unis sans consultation préalable du Parlement en vue d'obtenir auprès d'eux un prêt que les experts jugeaient indispensable à la stabilisation du franc.

La chute du gouvernement Briand-Caillaux entraîna la mise en sourdine des préconisations des experts dans le débat public. Pour Herriot puis Poincaré, une condition de leur pérennité politique tenait justement à leur prise de distance vis-à-vis du rapport du comité. Pour écarter toute suspicion de velléité de ratification des accords, ils insistèrent sur la nécessité, pour le pays, de se sortir de ses difficultés financières par ses propres ressources, sans demander l'aide de l'étranger⁴⁶. En tant que président du Conseil et ministre des

⁴⁶ Dès le début son discours d'investiture, Herriot tint à préciser : « Notre programme se fonde sur la conviction que ce pays doit se sauver lui-même. La France entend payer les dettes qu'elle a contractées pour la défense de la liberté dans la mesure et sous la forme où elle sera sûre de pouvoir tenir les engagements qu'elle prendra. Mais

Finances, Poincaré inversa la logique du plan des experts : la stabilisation du franc ne devenait plus le préalable de l'assainissement financier, au contraire elle devait découler de la politique financière et fiscale. Il put ainsi reprendre l'essentiel des préconisations des experts sur l'amortissement de la dette et l'augmentation des impôts, tout en garantissant que la ratification des accords de Washington n'était plus une priorité, plus un préalable au redressement financier et monétaire. S'attachant à définir et à assumer l'orientation de sa politique financière, Poincaré n'élimina pas pour autant toute référence au rapport⁴⁷. Mais il le considérait comme une boîte à outils dans laquelle il entendait piocher, attitude que les experts redoutaient et avaient condamné, par avance, dans leur rapport. Plus la situation financière et monétaire du pays s'améliora, plus Poincaré eut tendance à en attribuer le mérite à son gouvernement, rappelant qu'il avait délibérément contrevenu aux préconisations des experts. Ainsi, à la veille de la rentrée parlementaire d'octobre 1928, après avoir demandé aux Chambres de voter le nouveau cours légal du franc en juin 1928, Poincaré prit explicitement ses distances sur le travail des experts : les hausses d'impôts demandées étaient d'une ampleur qu'il avait lui-même formulée dès avant la remise du rapport⁴⁸, et il refusa de stabiliser le cours du franc au plus vite comme le demandaient les experts grâce à l'ouverture de crédits étrangers, que devait permettre la ratification « sans retard » des accords de Londres et Washington⁴⁹. Bref, l'application intégrale du rapport des experts aurait été néfaste pour le pays. Poincaré estimait que les experts et les gouvernements évoluaient dans deux sphères bien distinctes, et il refusait que l'une empiète sur l'autre. En l'occurrence, les « hommes politiques » étaient seuls légitimes à définir « l'intérêt public », et ne devaient en aucun cas

nous sommes intransigeants sur l'indépendance absolue de son action dans tous les domaines » : cf. *Le Journal officiel, Débats*, p.3013. De même, lors de la présentation de son cabinet à la Chambre et de la présentation de ses projets financiers le 27 juillet 1926, Poincaré déclara : « Après un examen attentif et consciencieux de la situation, nous avons la profonde conviction qu'il est possible d'améliorer rapidement l'état des finances françaises et de relever le cours de notre devise. Ce résultat dépend entièrement d'une collaboration immédiate et résolue entre le Gouvernement et les Chambres. Nous vous soumettons, dès maintenant, un projet de loi qui a pour but de couvrir l'insuffisance actuelle de nos ressources par rapport à nos charges » : *Ibid.*, p.3036.

⁴⁷ Dans son discours, Poincaré déclara ainsi que les hausses des contributions indirectes qu'il proposait étaient celles que les experts avaient suggéré dans leur rapport : *Ibid.*

⁴⁸ *Le Petit Parisien*, le 29 octobre 1928, discours prononcé par Poincaré à Caen le 28 octobre 1928. A propos du montant des hausses d'impôts nécessaires pour dégager la Trésorerie de sa gêne continue, il estima que, « besoin n'était pas, du reste, d'être grand clerc en finances, ni même en calcul élémentaire, pour proclamer cette nécessité ».

⁴⁹ « Si nous avons suivi les suggestions des experts, nous aurions fait de la France la débitrice de l'étranger », alors qu'à l'heure où il parlait, le pays était devenu « depuis quelques mois, le dépositaire d'une grande partie de l'épargne internationale. C'est le plein jour au lieu de la nuit » : *Ibid.*

s'en dessaisir, véritable profession de foi en l'autonomie légitime et absolue du champ politique vis-à-vis du champ de l'expertise⁵⁰.

Conclusion

La création d'un comité d'experts financiers en France en 1926 prit place dans un moment de réflexions sur les nouveaux périmètres de l'intervention publique et sur la pertinence des outils de prise de décision de l'État, dont le champ d'action socio-économique s'était élargi depuis le temps de guerre. La création d'un tel comité avait été réclamée par les milieux financiers étrangers et français, mais aussi par l'administration du Trésor, particulièrement intéressée par un règlement de la question de la dette flottante. L'instabilité ministérielle et l'incapacité des gouvernements successifs, d'avril 1925 à mai 1926, à proposer des solutions pérennes à la crise du franc et des finances publiques, avait convaincu le gouvernement Briand-Péret et une partie de la classe politique de recourir à une telle initiative, qui se traduisit par l'institution officielle, par décret, de ce comité. Le rapport rendu par les experts un mois plus tard n'entendait pas être une compilation de conseils à l'usage du gouvernement français. Ils se voulaient prescripteurs de l'action publique, considérant qu'aucune autre alternative crédible ne se présentait aux décideurs politiques. Leur expertise était le seul recours face à l'impéritie de la classe politique française en matière économique. Ils prétendaient que leur rapport portait, seul, l'intérêt général du pays, subordonnant la légitimité politique traditionnelle à la légitimité du savoir technique dans un moment de dégradation rapide et largement incontrôlée de la situation financière et monétaire du pays.

La conjoncture économique des années 1925-1926 mit ainsi au devant de la prise de décision politique la figure de l'expert financier. Ce recours à l'expertise s'est traduit par la constitution officielle d'un comité chargé d'éclairer et conseiller le personnel politique sur les choix financiers les plus pertinents. Il témoigne d'un « esprit des années Vingt »⁵¹, encore en friche dans l'historiographie, annonçant « l'esprit des années Trente »⁵², et ses aspirations technocratiques et planistes pour résoudre la crise économique. Pourtant, dans les années Vingt comme dans les années Trente, le champ politique garda ses logiques et ses équilibres propres. Ainsi, les préconisations du comité d'experts de 1926 ne purent être reprises

⁵⁰ « Les techniciens donnent des conseils techniques. C'est aux hommes politiques qu'il appartient de peser les considérations morales et d'envisager, dans l'intérêt public, l'ensemble des grands problèmes qui se posent devant eux » : *Ibid.*

⁵¹ Jean-Jacques Becker et Serge Berstein, *Victoire et frustrations (1914-1929)*, Paris, le Seuil, coll° « Nouvelle histoire de la France contemporaine », n°12, 1990, p.390

⁵² L'expression est de l'historien Jean Touchard : « L'esprit des années trente », in *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960.

intégralement par les gouvernements, y compris par Caillaux, qui partageait pourtant l'ensemble des vues exprimées dans son rapport. Les hommes politiques de la Troisième République refusaient nettement, dans leur majorité, d'envisager une quelconque délégation de souveraineté, que ce soit à l'égard de l'étranger, ce que la ratification des accords de Washington réclamée par les experts pouvait laisser craindre, ou de cette assemblée de techniciens. Succédant à Caillaux, Poincaré, avocat passé par toutes les fonctions de pouvoir au sein de la Troisième République, ramena le rapport des experts au rang de compilation de mesures techniques à disposition du gouvernement. Pour lui, la définition de l'intérêt général ne pouvait échapper au souverain, c'est-à-dire, en démocratie parlementaire, aux représentants du suffrage universel, réunis au gouvernement et au Parlement. Par son affirmation d'une stricte autonomie du politique vis-à-vis de l'expertise, Poincaré incarnait une position finalement consensuelle au sein du champ politique français, partagée tant par la gauche socialiste que par la droite nationale. Bien que ses mesures financières aient repris l'essentiel des préconisations du comité, Poincaré le politique s'imposa à la figure de l'expert.

Bibliographie

- ASSELAIN Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, tome 2 « De 1919 à la fin des années 1970 », Paris, Le Seuil, 1984
- ASSELAIN Jean-Charles, BLANCHETON Bertrand, BORDES Christian, et SENEGAS Marc-Alexandre : « L'inflation française de 1922-1926, hasards et coïncidences d'un *policy-mix* : les enseignements de la FTPL » (<http://sceco.univ-poitiers.fr/franc-euro/articles/JCAsselainBBCBMAS.PDF>)
- BECKER Jean-Jacques et BERSTEIN Serge, *Victoire et frustrations (1914-1929)*, Paris, le Seuil, coll° « Nouvelle histoire de la France contemporaine », n°12, 1990
- BLANCHETON Bertrand, *Le Pape et l'empereur. La Banque de France, la direction du Trésor et la politique monétaire de la France (1914-1928)*, Paris, Albin Michel, 2001
- BONIN Hubert, *L'argent en France depuis 1880, banquiers, financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Paris, Masson, 1989
- CHASSAIGNE Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde*, Paris, Armand Colin, 2009
- DUBOIS Jean-Etienne, *Leçon d'histoire pour une droite dans l'opposition ? Les mobilisations de droite contre le Cartel des gauches dans la France des années Vingt*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Mathias Bernard, soutenue en décembre 2013
- JEANNENEY Jean-Noël, *François de Wendel en République, L'Argent et le pouvoir*, Paris, le Seuil, 1976
- JEANNENEY Jean-Noël, *Leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir. La faillite du Cartel (1924-1926)*, Paris, le Seuil, 2003 (1977)
- MOURE Kenneth, *La politique du franc Poincaré (1926-1936)*, Paris, Albin Michel, 1998
- NÉRÉ Jacques, *Le problème du mur d'argent, Les crises du franc (1924-1926)*, Paris, La Pensée universelle, 1985
- PROST Antoine, *Les Anciens Combattants et la Société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, vol I, Histoire
- RICHARD Gilles et DARD Olivier (dir.), *Les permanents patronaux, éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe S.*, Metz, Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Europe occidentale, 2005
- SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, t.I, 1918-1931, Paris, Fayard, 1965
- TOUCHARD Jean, « L'esprit des années trente », in *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960

Sources imprimées

Rapport du comité des experts, Paris, Imprimerie nationale, 1926

Le Journal officiel, Débats, mai-août 1926

Presse communiste

L'Humanité

Presse socialiste et cartelliste

Le Populaire

Le Quotidien

Presse radicalisante

L'Ère nouvelle

La Volonté

Le Journal

Presse centriste et de la droite républicaine

Bulletin quotidien de la Société d'études et d'informations économiques [Bulletin quotidien]

L'Avenir

L'Écho de Paris

Le Figaro

Le Journal des Débats

Le Petit Parisien

Le Temps